

Date de Convocation :  
19 février 2025

Affiché le :  
3 mars 2025

Nombre de membres :  
En exercice : 24  
Présents : 14  
Votants : 19

## Conseil d'administration Séance du 28 février 2025

### Délibération n°42-2025 Participation à l'accord-cadre DSI/ Caen la Mer

Mme Agnès DOLHEM a été désignée secrétaire de séance.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2025 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu la délibération n°08-2018 du 16/02/2018 approuvant l'adhésion de l'ésam à la convention générale de groupement de commandes relative au « domaine des technologies de l'information et de la communication » ;
- Considérant la nécessité de lancer un accord-cadre pour l'acquisition de matériels actifs de réseau, prestations d'installation et maintenance associées.

Dans un contexte de mutualisation, la DSI rationalise depuis plusieurs années les moyens informatiques des collectivités.

C'est pourquoi, en 2020, un accord-cadre concernant l'acquisition de matériels actifs de réseau, prestations d'installation et maintenance associées a été mis en place entre la ville de Caen, la communauté urbaine Caen la mer, le CCAS de la ville de Caen et l'ésam.

Le but étant, d'optimiser et maintenir le cœur de réseau et le backbone mutualisé, tout en développant de manière homogène l'infrastructure existante en fonction des besoins d'extension ou de renouvellement. Cet accord-cadre permet l'acquisition de matériels actifs de réseau, de connectique et de logiciels d'administration, de supervision et de sécurisation du réseau ainsi que la maintenance et des prestations de support, d'installation et d'expertise sur ces produits.

Celui-ci a été attribué à la société MASSELIN.

Le marché arrive à échéance. La Direction des Systèmes d'Information souhaite relancer un nouvel accord-cadre.

Cette consultation est relancée dans le cadre du groupement de commandes « Domaine des technologies de l'information et de la communication » du 10 avril 2018 et dont le coordonnateur est la Communauté urbaine Caen la mer.

L'objectif est de répondre aux besoins de nouveaux déploiements et renouvellements, de continuer à fiabiliser, sécuriser et optimiser le réseau et de bénéficier de prestations d'expertise pour résoudre les éventuelles difficultés liées à l'exploitation du réseau.

**DELIBERATION**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de participer à l'accord-cadre pour l'acquisition de matériels actifs de réseau, prestations d'installation et maintenance associées.

**ACTE** que la participation à la consultation engage l'ésam à exécuter l'accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues,

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19	0	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 3 mars 2025.

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20250303-Delib-42\_2025-DE  
Date de télétransmission : 03/03/2025  
Date de réception préfecture : 03/03/2025